

## **DECISION du BUREAU SYNDICAL du SCoT ROVALTAIN Drôme-Ardèche**

**Le 16 février 2024 à 8h30** se sont réunis à Alixan et en visioconférence les membres du bureau

Étaient présent(e)s : Xavier ANGELI, Lionel BRARD, Jacques DUBAY, Yann EYSSAUTIER, Sylvie GAUCHER, Christian GAUTHIER, Dominique GENTIAL, Philippe HOURDOU, Philippe LABADENS, Franck SOULIGNAC, Jean-Paul VALETTE, Jean-Louis VASSY.

Étaient excusé(e)s : Jean-Louis BONNET, Michel BRUNET, Françoise CHAZAL, Fabrice LARUE, Michel MIZZI.

Date de convocation : 07 février 2024 - Nombre de membres en exercice : 17 - Nombre de membres présents : 12 – Nombre de pouvoirs : 0

---

### **Objet : Avis du syndicat mixte sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2024-2029 de Valence Romans Agglo**

Vu la délibération n°16-16 du comité syndical approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu la délibération n°22-02 du 1<sup>er</sup> février 2022 du comité syndical déléguant au Bureau l'émission des avis sur les documents d'urbanisme devant être compatibles avec le SCoT,

Vu la délibération n°22-11 du 18 octobre 2022 du comité syndicat prescrivant la révision du SCoT du Grand Rovaltain afin notamment d'accompagner les dynamiques territoriales nouvelles pour favoriser le développement et la promotion de formes urbaines et architecturales attractives adaptées aux besoins des villages ruraux et de nature à garantir dans le temps long leur développement et leur résilience,

Vu le projet de révision du PLH de la communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo transmis le 31 janvier 2024,

Considérant que l'armature territoriale du SCoT qui détermine les principes de structuration du territoire et affecte des objectifs différenciés selon les espaces et les communes doit permettre de traduire les attentes du SCoT dans l'ensemble des communes et notamment celles des catégories « village rural » et « village périurbain »,

Considérant que les travaux engagés par le SCoT dans le cadre de sa révision sur le volet du développement et de la promotion de formes urbaines et architecturales attractives adaptées aux besoins des villages ruraux, conduiront à préciser les objectifs des communes de l'espace rural notamment d'habitat et de formes urbaines,

Considérant que le projet de PLH regroupe plusieurs niveaux d'armatures territoriales du SCoT et qu'il y précise et renforce les objectifs de développement sur les formes urbaines et la production de logements sociaux,

Vu les remarques de la commission sur les documents d'urbanisme réunie le 07 février 2024,

Considérant l'analyse technique des services du syndicat mixte au regard des dispositions du DOO,

Considérant que la communauté d'agglomération a traduit de manière satisfaisante les orientations et objectifs du SCoT dans son projet de révision de Programme Local de l'Habitat,

**LE BUREAU SYNDICAL,**

après délibération et à l'unanimité des membres votants soit 12 voix pour,

**DÉCIDE :**

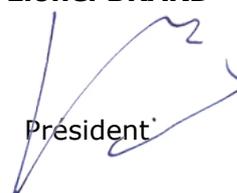
**De donner un avis favorable sur le projet de révision du PLH de la communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo, assorti des remarques suivantes :**

- Nous attirons votre attention sur la distorsion qui existe entre la cartographie présentant les *principes de territorialisation par secteur retenus par le PLH* (page 116 et page 10) et la déclinaison en objectif de mixité sociale faite pour les communes périurbaines page 100 et déclinée pour chaque communes dans le tableau *d'objectifs quantitatifs* en annexe 4 page 144. Il y a lieu de mettre en cohérence le tableau page 144 et l'objectif de la page 100 avec les cartographies reprenant l'armature territoriale du SCoT (page 116 et page 10).
- De manière à favoriser un parcours résidentiel complet, l'objectif de mixité des formes urbaines affecté aux villages ruraux doit prévoir une plus grande diversification des formes d'habitat, en prévoyant notamment une part plus importante pour les typologies de logements dits accolés et intermédiaires.

**D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente.**

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

**Lionel BRARD**



Président